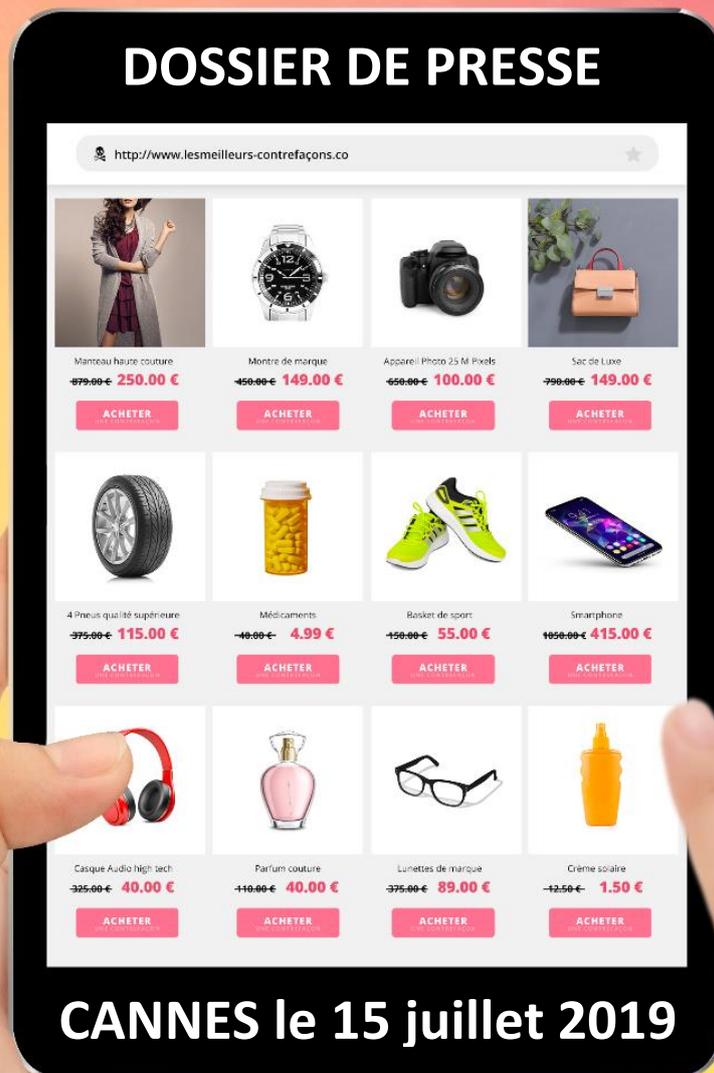


LES MEILLEURS PLANS N'EN SONT PAS FORCÉMENT ...



ATTENTION À LA CONTREFAÇON

Découvrez comment éviter les pièges sur internet : nonalacoutrefacon.com

union des fabricants **unifab**

JCDecaux

inpi

cnac
Comité National Anti-Contrefaçon


DOUANES & DROITS INDIRECTS


DOUANE GENDARMERIE
SUD

CONTACT PRESSE : Régis Messali – 06 16 89 00 81 – rmessali@unifab.com

CONTREFAÇON EN LIGNE : L'UNIFAB ALERTE LES E-CONSOMMATEURS !

M. Christian Peugeot, président de l'Union des Fabricants (UNIFAB) et **M. David Lisnard**, maire de Cannes - président de l'agglomération Cannes Lérins - vice-président du département des Alpes Maritimes, **auront l'honneur d'accueillir M. Gérard Darmanin**, ministre de l'action et des comptes publics, **M. Bernard Brochand**, député des Alpes Maritimes, **M. Christophe Blanchet**, député du Calvados, **ainsi que M. Rodolphe Gintz**, directeur général de la douane, **M. Jean-Philippe Lecouffe**, général de division et sous-directeur de la police judiciaire de la gendarmerie nationale, **et M. Pascal Faure**, directeur général de l'institut national de la propriété industrielle (INPI), **pour le lancement de la campagne de sensibilisation destinés à alerter les consommateurs sur les effets et conséquences sanitaires, économiques et environnementales de la contrefaçon, notamment achetée en ligne, le 15 juillet prochain à la Mairie de Cannes.**

A cette occasion, une exposition de faux produits saisis par la douane ainsi qu'une destruction vertueuse inédite de produits contrefaisants sont programmées pour démontrer la diversité des produits copiés comme le montre le visuel de la campagne ci-dessous.

LES MEILLEURS PLANS N'EN SONT PAS FORCÉMENT... ATTENTION A LA CONTREFAÇON est le slogan porté par les équipes de l'Unifab du 15 juillet jusqu'au 17 août dans le sud de la France. Les touristes et locaux des plages et marchés des villes de Cannes, Nice, Saint-Tropez, Ramatuelle, Pampelonne, Antibes, Juan-les-Pins, Cassis, Bandol, Marseille, Aix-en-Provence, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz... seront ainsi sensibilisés au devoir citoyen de lutte anti-contrefaçon pour soutenir l'économie et l'innovation françaises, préserver leur santé, leur sécurité, l'environnement, l'emploi et éviter le vol de leurs données personnelles qui est très facile sur Internet.



L'objectif est d'informer la population pour qu'elle soit plus vigilante lors de ses achats en ligne et évite de se faire tromper par des offres de faux produits à la place des produits authentiques. La page nonalacoutrefacon.com, spécialement

créée pour étayer l'information des e-consommateurs, leur donnera ainsi toutes les informations nécessaires.

Plus de 100 000 tracts, bilingues français / anglais, et cartes postales accompagnant de nombreux goodies, à l'effigie de cette campagne élaborée sur le thème de la consommation en ligne, seront directement distribués aux vacanciers en leur donnant des conseils pour éviter de devenir les complices des contrefacteurs en achetant de faux produits. Le visuel d'une plateforme fictive de contrefaçons, qui propose des produits très différents, met en avant les risques et conséquences, souvent méconnus, de ces biens illicites.

Une vaste campagne d'affichage, en partenariat avec JCDECAUX, sur plusieurs centaines d'emplacements publicitaires, et un important volet digital, en partenariat avec Google, et Facebook/Instagram permettront de sensibiliser plus largement les consommateurs.



« Les habitudes de consommation ont changées, désormais plus de 4 milliards de personnes à travers le monde ont un accès à internet, ou l'on trouve une offre illimitée de produits en tout genre. Les contrefacteurs l'ont bien compris et ont investi les réseaux de distribution en ligne pour duper les consommateurs et les rendre complices de leurs actes. Il faut sensibiliser, avertir et prévenir la population des dangers qu'ils encourent pour éviter que cette économie illicite et dangereuse envahisse la France et l'Europe. » déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

Cette campagne, organisée avec le CNAC, l'INPI, la DOUANE et la GENDARMERIE, est l'occasion de souligner l'importance de la coopération entre les différents services administratifs et répressifs pour lutter efficacement contre les trafics de contrefaçon. En 2018 : 5.4 millions de faux articles ont été saisis par la Douane, dont 30% résultent d'achats en ligne, de nombreuses filières organisées ont été démantelées en coopération avec la Gendarmerie.

L'engagement de la ville de Cannes, à travers son maire, M. David Lisnard, démontre également l'intention de la ville de s'investir dans la lutte contre la contrefaçon en faveur de la protection des consommateurs et dans la promotion de la propriété intellectuelle, un droit qui défend la création et l'innovation !

union des
fabricants **unifab**

inpi



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PROMOTION ET DE DEFENSE DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Créée en 1872, l'Union des Fabricants (UNIFAB), association française reconnue d'utilité publique, regroupe plus de 200 entreprises issues de l'innovation, de la tradition et de la création, et les plus grandes fédérations professionnelles.

Elle promeut la protection internationale de la propriété intellectuelle et lutte contre la contrefaçon en menant des opérations de lobbying, de formation et de sensibilisation.

Ses missions :

AGIR auprès des instances nationales et internationales pour améliorer la protection des titulaires de droit et tendre vers une meilleure application des lois sur la propriété intellectuelle. Elle publie des « position papers » et des rapports opérationnels, participe à de nombreux groupes de travail (CNAC, OMD, OMPI, Interpol, OHMI, Observatoire...) et collabore à de nombreux travaux de la Commission européenne en tant qu'expert.

SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS pour soutenir et fédérer les arguments des entreprises en France pour qu'ils prennent conscience des conséquences sociales, économiques, commerciales, environnementales et criminelles de la contrefaçon. Elle organise des campagnes d'information, l'édition française de la journée mondiale anti-contrefaçon, anime le « Musée de la Contrefaçon » à Paris, et assure l'information continue des médias sur son site internet www.unifab.com

COOPERER avec les services publics (Douane, Police, Gendarmerie, DGCCRF, Justice), dont elle coordonne la formation, afin d'harmoniser les intérêts de ses entreprises adhérentes avec les actions préventives et répressives des institutions nationales et internationales.

INFORMER les entreprises, fédérations professionnelles et spécialistes, tous secteurs d'activité confondus, lors de réunions et opérations liées à l'actualité juridique, législative et opérationnelle. Pour parfaire la diffusion d'informations, elle met en place des commissions juridiques et techniques, coordonne des missions à l'étranger et reçoit de nombreuses délégations en France. Elle organise également chaque année, le Forum Européen de la Propriété Intellectuelle (FEPI) qui réunit une fois par an à Paris tous les acteurs européens de la lutte anti-contrefaçon. Elle diffuse une information générale et continue sur son site : www.unifab.com et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

L'Unifab promeut la défense des droits de la propriété intellectuelle, assure la synergie des forces compétentes pour lutter efficacement contre le faux et éduque le grand public pour freiner les achats de contrefaçons.

La contrefaçon : un fléau en pleine évolution

Définition

Dictionnaire : action de reproduire par imitation une œuvre littéraire, artistique ou industrielle au préjudice de son auteur, de son inventeur – résultat de cette reproduction.

Approche juridique : violation d'un droit de propriété protégé par les lois de la propriété intellectuelle internationale ou d'un pays déterminé.

A cette définition, la loi ajoute que l'importation de produits contrefaisants est assimilée à leur fabrication. La

contrefaçon s'apprécie selon les ressemblances et non selon les différences. Elle consiste à reprendre un ou plusieurs éléments qui pour un acheteur d'attention moyenne risquent de porter à confusion.

La contrefaçon peut concerner :

	Durée de la protection en France
Le brevet, si l'innovation technique est protégée dans le pays	20 ans
La marque, signe distinctif qui, apposé sur un produit ou accompagnant un service permet de l'identifier et de le distinguer.	10 ans renouvelables éternellement
Le dessin ou modèle, reprise des caractéristiques d'apparence extérieure.	5 ans renouvelables 4 fois
Le droit d'auteur ou droit voisin	Jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur
Les obtentions végétales	Jusqu'à 30 ans
Les appellations d'origine / Indications géographiques, permettent d'identifier le lieu de provenance des produits et constitue de ce fait une garantie de qualité pour le consommateur.	Protection illimitée dans le temps

CONSEQUENCES

Aux niveaux national et international, la contrefaçon génère de considérables dommages :

Pour la santé et la sécurité

La santé publique est menacée par ces produits qui ne respectent aucune norme. Ils sont dangereux, provoquent des allergies, des accidents, mettent en péril le bien être du consommateur.

Non seulement la contrefaçon engendre des pertes financières considérables, mais surtout elle porte atteinte à la sécurité du consommateur. Les contrefacteurs s'attaquent à toutes les activités productives confondues. La sécurité et la santé publique sont menacées lorsque des produits issus des secteurs de l'automobile, l'électroménager ou encore du jouet, des boissons et même des médicaments sont contrefaits.

Pour l'économie

La contrefaçon représente un manque à gagner de 200 à 300 milliards d'euros par an, la France perdant à elle seule plus de 6 milliards d'euros.

Le pillage du savoir-faire national copié le plus souvent à l'extérieur de nos frontières conduit à la suppression régulière des postes d'emplois traditionnels : 200 000 en Europe dont 38 000 en France (Etude KPMG pour l'Unifab).

Pour les entreprises

Principales victimes de contrefacteurs, les titulaires de droits comptabilisent chaque année un bilan déplorable :

- Perte de chiffre d'affaires, de parts de marché, de réseaux de distribution
- Perte pour le commerce national due aux achats de contrefaçon à l'étranger
- Perte d'image et de notoriété
- Perte de budget : recherche et développement, dépenses de publicité, de marketing et de communication qui contribuent à construire les marques.

Plusieurs petites entreprises ont parfois tant perdu, qu'aujourd'hui elles n'existent plus.

Consommateurs, soyez vigilants !

La contrefaçon est liée à la grande criminalité. Ni impôt, ni taxe, ni charge sociale ne sont versés par les contrefacteurs. Des actions de communication sont, chaque année, entreprises afin de sensibiliser les consommateurs et les prévenir des effets et conséquences de l'achat de faux produits. Sur la santé, la sécurité, l'environnement et l'économie.

GEOGRAPHIE DE LA CONTREFAÇON

Les zones traditionnelles : Asie du Sud-Est (Chine, Corée), Bassin méditerranéen (Turquie, Maroc, Tunisie), Europe (Italie, Espagne, Portugal).

Les arrivants : pays d'Europe Centrale et de l'Est, Etats Unis.

Le monde virtuel : les sites dédiés au faux, les sites de ventes aux enchères... Internet est devenu un canal très important, et qui ne cesse de grandir, au niveau de la distribution de la contrefaçon.

SANCTIONS

Toute atteinte portée aux différents droits garantis par le Code de la Propriété Intellectuelle constitue un délit : droit des marques, droit des dessins et modèles, droit d'auteur et droit voisin, brevets. Le détenteur, au même titre que le fabricant, est passible de sanctions.

La contrefaçon est punie comme le vol :

Sanctions pénales

Jusqu'à 300 000 euros d'amendes et trois ans d'emprisonnement.

Ces peines peuvent aller jusqu'à 7 ans de prison et 750 000 euros d'amendes en cas de bande organisée ou de produits dangereux (loi Sapin 2).

Peines complémentaires :

- fermeture de l'établissement exploité par le contrefacteur,
- privation du droit d'élection et d'inéligibilité (droit des marques et droit des dessins & modèles).

Sanctions civiles

Demande de dommages et intérêts par le titulaire de droit ainsi qu'une potentielle peine d'emprisonnement.

Sanctions douanières

Confiscation et destruction des objets contrefaisants et des moyens de transport.

La contrefaçon est un délit douanier : en cas d'infraction, les douanes peuvent saisir d'office les produits et/ou appliquer la retenue douanière, avec 10 jours de délai pour que les titulaires de droits puissent authentifier les produits et agir en justice.

La contrefaçon est liée aux réseaux terroristes

L'Unifab a remis au Gouvernement, son rapport sur les liens étroits qu'entretient la contrefaçon avec les réseaux criminels terroristes. Cette publication fait le lien en mettant en exergue 10 années d'exemples issus de diverses sources institutionnelles et industrielles, il met l'accent sur la nécessité de renforcer la législation en termes de sanctions et préconise 10 recommandations au gouvernement.

Pour télécharger ce rapport : http://www.unifab.com/images/Rapport-A-Terrorisme-2015_FR.pdf

Quelques chiffres alarmants !

Le constat français

Les saisies de faux produits s'élevaient à 5.4 millions en 2018, contre 8.4 millions en 2017, soit une baisse de 35.7%, alors que le nombre de procédures reste identique. Ce chiffre démontre le travail continu et efficace des services douaniers dont la régularité est exemplaire, mais il prouve également le changement de pratique de distribution des contrefacteurs.

C'est sans surprise que les produits de consommation courante occupent les premières places des saisies. Celui des jeux et des jouets en tête avec plus de 830 mille faux produits puis, quasi exæquo, celui des produits de soin corporel et des vêtements avec plus de 500 mille articles de contrefaçon retenus pour chaque secteur.

Les pertes dues à la contrefaçon représentent chaque année plus de 35 mille emplois et 6,7 milliards d'euros, selon l'étude de l'Observatoire européen de l'EUIPO.

L'Unifab appelle le gouvernement à une sensibilisation citoyenne, et notamment des plus jeunes qui, d'après une étude réalisée en 2018 par l'IFOP pour l'Unifab, sont 37% âgés de 15 et plus à avoir déjà acheté de la contrefaçon sans le savoir.

Cette étude dévoilée à l'occasion de la Journée Mondiale Anti-Contrefaçon 2018 fait état du nouveau comportement des consommateurs : <https://www.unifab.com/pas-de-contrefacon-dans-ma-consommation/>

Nombre d'articles saisis par la douane française

2012	4 600 000 (hors cigarettes)
2013	7 600 000 (hors cigarettes)
2014	8 800 000 (hors cigarettes)
2015	7 700 000 (hors cigarettes)
2016	9 240 000 (hors cigarettes)
2017	8 400 000 (hors cigarettes)
2018	5 400 000 (hors cigarettes)

LES

PARTENAIRES

JCDecaux



JCDecaux s'engage dans la lutte anti-contrefaçon,
en allouant plusieurs centaines d'espaces publicitaires.

L'INPI

EN QUELQUES MOTS

Dans cette économie de la connaissance, où la part de l'immatériel ne cesse de croître dans la production de richesses, l'innovation est à l'origine de la création de valeur. L'INPI accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en objets de marché, leurs innovations en valeur.

Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, de soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et dans la lutte anti-contrefaçon.

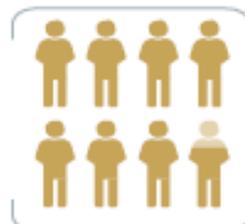
En avril 2017, l'INPI a signé un nouveau Contrat d'objectifs et de performance, dans la continuité du précédent contrat, avec pour ligne directrice un plan d'action orienté vers le service aux clients. Ce plan vise à offrir des outils de protection plus performants et plus satisfaisants à l'ensemble des parties prenantes : qualité des titres délivrés, dématérialisation des procédures et mise à disposition gratuite de données de grande fiabilité, nouveaux services à haute valeur ajoutée, compétences renforcées des collaborateurs et gestion raisonnée des ressources.

Pour en savoir plus, découvrez le COP 2017/2020 en cliquant [ici](#) ou rubrique « Missions et stratégies ».

> L'INPI en France et dans le monde



733
collaborateurs



189
millions d'euros
de recettes



autofinancé
à 100 %

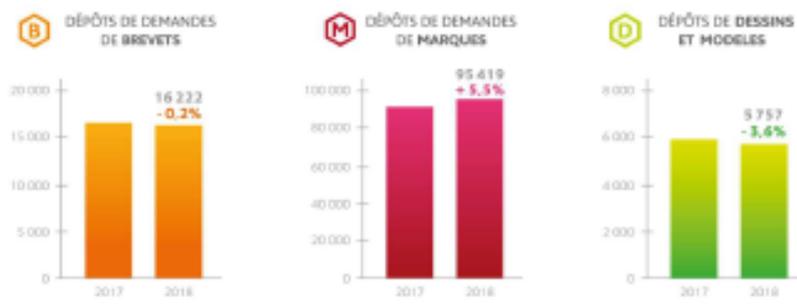


MISSIONS, ACTIONS, PERFORMANCE

L'Institut agit en faveur du développement économique par ses actions de valorisation de l'innovation :

1. L'INPI enregistre et délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) ; réceptionne et instruit des demandes d'indications géographiques.
2. L'INPI accueille et informe les innovateurs et les assiste tout au long de leurs démarches. Il met à leur disposition une documentation juridique et technique complète grâce à des bases de données en accès libre sur les brevets, les marques, les dessins et modèles, ainsi que le Registre national du commerce et des sociétés (RNCS) dont il assure la tenue.
3. Au quotidien, l'INPI accompagne les entreprises dans la création, le développement et l'optimisation de leur stratégie d'innovation, à travers différents programmes de formation ainsi que des produits et services dédiés.
4. L'INPI œuvre au développement de la propriété industrielle en France et à son rayonnement dans le monde.
Chaque année depuis plus de 20 ans, l'INPI valorise et récompense au travers des Trophées, les entreprises et les laboratoires de recherches innovants.
L'Institut déploie également un ambitieux programme de sensibilisation et de formation en collaboration avec ses partenaires, les milieux économiques et le secteur éducatif.
5. L'INPI joue également un rôle majeur dans l'élaboration du droit de la propriété industrielle et représente la France dans les instances communautaires et internationales compétentes que sont l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Office européen des brevets (OEB) ou l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).
6. L'Institut est un relais majeur de la lutte anti-contrefaçon, en charge du secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (CNAC).

Chiffres clés 2018



IG 7 INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES homologuées dans la loi de consommation

14 MILLIONS DE DONNÉES brevets, marques et modèles

992 RÉUTILISATEURS* DES DONNÉES *entreprises, services publics, chercheurs, particuliers

LA DOUANE ET LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

La lutte contre la contrefaçon est une priorité de la douane française. Tous les services douaniers, qu'ils soient dans les ports, les aéroports, sur la route ou sur Internet sont ainsi fortement mobilisés contre ces trafics qui nuisent à l'innovation et mettent en danger la santé des consommateurs.

En cette période de vacances, la douane rappelle aux voyageurs, à travers sa campagne d'information « [Voyagez tranquille](#) »¹, que les contrefaçons sont strictement interdites à l'importation en France, à l'instar d'autres marchandises potentiellement dangereuses. Ainsi, les contrefaçons transportées dans les bagages ou les véhicules des vacanciers sont systématiquement saisies.

En 2018, la douane a saisi 5,4 millions de contrefaçons, un chiffre en diminution par rapport à 2017, année durant laquelle 8,4 millions de contrefaçons avaient été saisies. Le nombre de constatations demeure toutefois stable (11 256 constatations en 2018 et 11 270 en 2017).

Les saisies de contrefaçons de jeux et jouets arrivent en première position, pour ce qui est du nombre d'articles saisis, avec plus de 830 000 articles interceptés (1 110 constatations), traduisant la forte attention des services douaniers sur ces objets destinés aux enfants et qui peuvent s'avérer dangereux. Les vêtements et leurs accessoires arrivent en seconde position, avec plus de 540 000 articles saisis, mais en tête pour ce qui est du nombre de constatations (6 043). Suivent les produits de soins corporels (530 000 articles pour 642 constatations), les téléphones mobiles et leurs accessoires (390 000 articles pour 847 constatations), puis les chaussures et leurs accessoires (350 000 articles pour 4194 constatations).

Les saisies de contrefaçons de médicaments, principalement commandées sur Internet, sont en augmentation et s'établissent à 150 000 articles (129 000 articles en 2017) pour 769 constatations. Il s'agit également d'un point de vigilance particulier pour les services douaniers, eu égard à la dangerosité potentielle de ces produits.

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou le droit de propriété intellectuelle (marques, dessins ou modèles, droits d'auteur, brevets...), peuvent déposer une demande d'intervention auprès de la douane, dès lors qu'elles sont enregistrées auprès d'un office national (INPI), communautaire (OHMI) ou international (OMPI). A ce titre, 1 442 demandes d'intervention concernant la France ont été déposées ou renouvelées par des titulaires de droits de propriété intellectuelle contre 1534 demandes en 2017. Cette démarche partenariale engagée avec les entreprises constitue un axe essentiel de la lutte contre la contrefaçon.

douane.gouv.fr

 [@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

[Espace presse de la douane](#)

¹ Les brochures d'information sont consultables sur www.douane.gouv.fr et directement sur la page <http://www.douane.gouv.fr/articles/a12073-voyagez-en-toute-tranquillite>

La direction régionale de Nice s'illustre dans la lutte contre la contrefaçon

Au 15 juillet 2019, près de 60.000 articles de contrefaçon saisis.

Par ses résultats, la douane de Nice illustre son engagement dans la lutte contre la contrefaçon et la volonté des services d'intensifier les contrôles pendant la période estivale.

Quelques affaires marquantes

- une saisie des agents de la brigade de Nice Aéroport avec suspicion de revente sur les réseaux sociaux : le 13 juin 2019, en contrôle à l'arrivée d'un vol en provenance du Maroc, saisie de 19 paires de sandales sur lesquelles figurent la forme d'un célèbre logo d'une marque de luxe, d'une contre-valeur de 9 120 € .

- de nombreuses affaires réalisées sur l'autoroute A/8 par les agents des brigades de surveillance de Menton et de Nice dont notamment

le 28 janvier 2019, les agents contrôlent un camion en provenance d'Italie (Rome et Prato) et à destination de l'Espagne (Barcelone et Madrid) et découvrent 30.900 sous-vêtements, pour une contre-valeur de 1 236 000 €.

le 27 février 2019, au péage de La Turbie, saisie dans un ensemble routier en provenance d'Italie et à destination de l'Espagne, de 504 tee-shirts contrefaisant une marque de dessins animés et 199 sacs à dos de luxe d'une valeur totale de 109 580 €

le 21 février 2019, 200 sacs contrefaisant la marque CHANEL d'une contre-valeur de 896 000 €, sont saisis à l'occasion d'un contrôle sur un ensemble routier avec groupage, en provenance d'Italie et à destination de l'Espagne

Au 15 juillet 2019, ce sont 59 961 articles contrefaits déjà saisis et à détruire.

A l'occasion du lancement de la Campagne de l'UNIFAB de sensibilisation contre les dangers de la contrefaçon, des articles de textile et de maroquinerie seront détruits par un procédé de lacération permettant le retraitement des déchets.

De plus, des flacons de parfums contrefaisant diverses marques de luxe seront détruits avec un tri sélectif préalable et un procédé de valorisation des déchets (plastique, carton, verre, métal et solvant).

Cette action de destruction « vertueuse » de contrefaçons s'inscrit dans le respect des normes environnementales.



Présentation du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC)

En France, la lutte anti-contrefaçon est organisée et mise en œuvre au sein du CNAC, partenariat public-privé qui vise à renforcer l'échange d'informations et de bonnes pratiques, à coordonner des actions concrètes et à formuler de nouvelles propositions. Créé en 1995, il réunit des fédérations industrielles et artistiques, des associations professionnelles, des entreprises et les administrations concernées par la lutte anti-contrefaçon. Placé sous l'égide du Ministre chargé de la propriété industrielle, le CNAC est une instance d'échange, de concertation et de coordination entre partenaires publics et privés impliqués dans la lutte anti-contrefaçon. Le comité est actuellement présidé par Richard Yung, Sénateur des français établis hors de France. L'Institut national de la propriété industrielle (INPI), en assure le Secrétariat général. L'action du CNAC traite des atteintes à l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

Le blog du président : <http://www.blogpresidentcnac.fr>

Le site [cnac-contrefacon.fr](http://www.cnac-contrefacon.fr) : <http://www.cnac-contrefacon.fr/>



http://twitter.com/cnac_inpi



**Accompagnement dans la séparation des flux,
la valorisation et le traitement vertueux
de flacons et parfums dans le cadre
d'une campagne de destruction de saisie de douanes**

ASSAINISSEMENT



HYGIÈNE



GESTION DES DÉCHETS



NETTOYAGE FAÇADES



3D DÉRATISATION,
DÉSINSECTICIDATION, DÉCONTAMINATION



TRAVAUX PÉTROLIERS



Algora en quelques mots...

10 ans d'expérience & de savoir-faire dans les activités clés de l'environnement

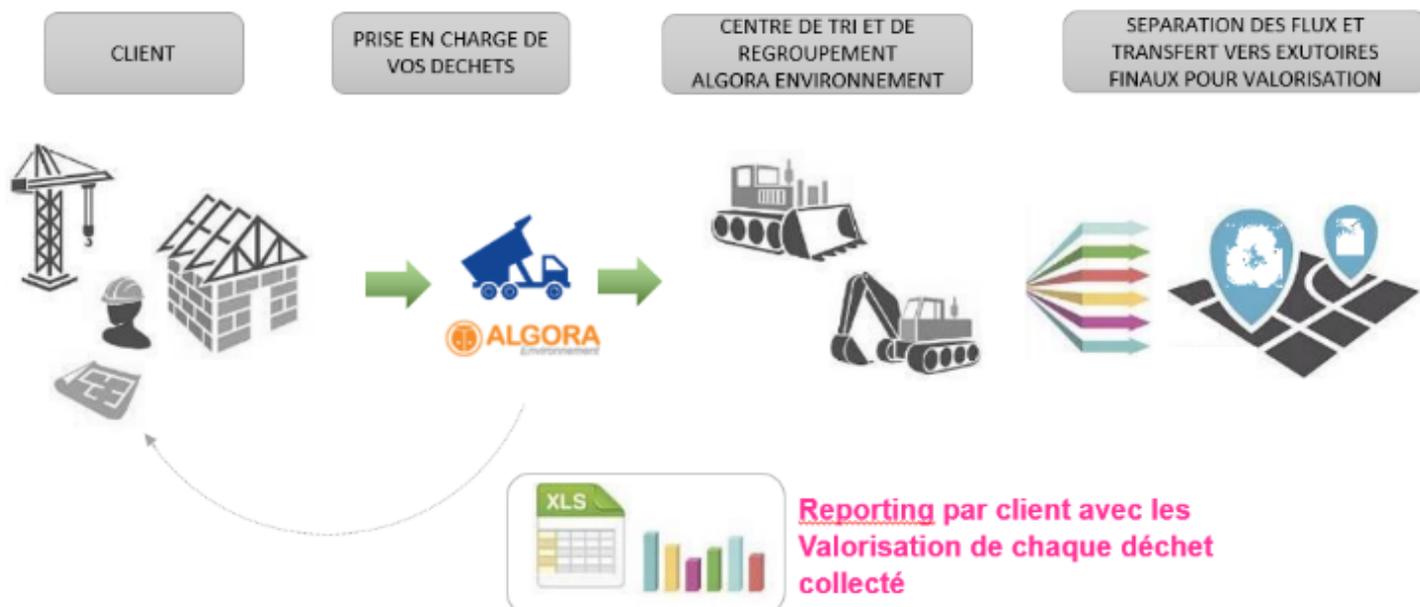
1 centre de Regroupement et de Tri dans les Alpes Maritimes

6 métiers pour agir pour votre environnement :

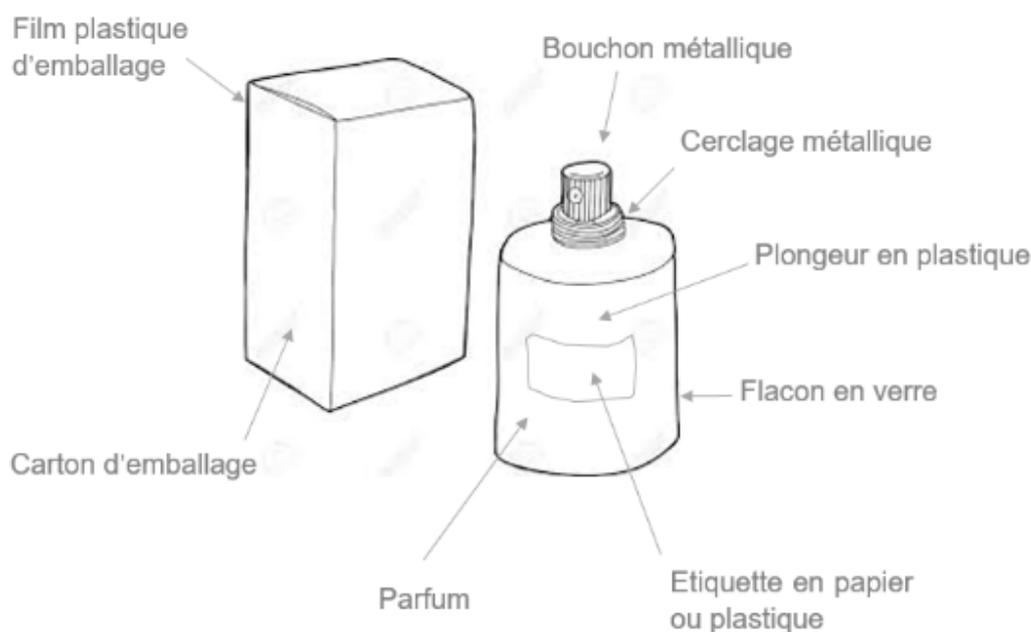


La gestion des déchets : la valorisation

Accompagnement dans la séparation des flux, la valorisation et le traitement vertueux de flacons et parfums dans le cadre d'une campagne de destruction de saisie de douanes



Séparation des flux d'une bouteille de parfum



PLASTIQUE

CARTON

PAPIER

METAL

VERRE

JUS



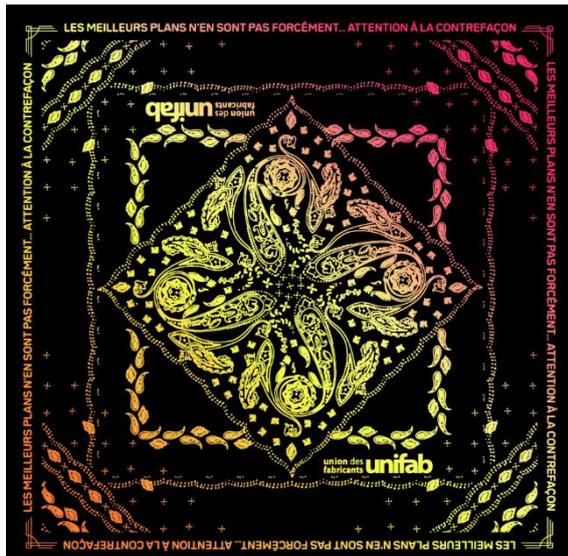
6 FLUX

Traitement & Valorisation des flux

DECHETS	CENTRE DE TRAITEMENT	TRAITEMENT	TYPE DE VALORISATION
PLASTIQUE CARTON PAPIER VERRE	 	R5 - Recyclage inorganique <i>Recyclage ou récupération d'autres matières organiques</i>	 PAPETERIE – PLASTURGIE USINE VERRIERE <i>Valorisation matière</i> <i>> Carton, Plastique, Papier, Verre</i>
METAL		R4 - Recyclage métallique <i>Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques</i>	 FONDERIE <i>Valorisation matière</i> <i>> Lingots de métaux</i>
JUS		R1 – Utilisé comme combustible <i>Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie</i>	 USINE DE TRAITEMENT <i>Valorisation énergétique</i> <i>> Production d'énergie</i>
		R2 – Régénération de solvant <i>Récupération ou régénération de solvants</i>	 <i>ou Valorisation matière</i> <i>> Solvants</i>

LES

ANNEXES



Bandanas



Sac à maillot



Tee-shirts



Casquette

LES MEILLEURS PLANS N'EN SONT PAS FORCÉMENT...

<http://www.lesmeilleurs-contretrafacons.com>

 Manteau Heidi Couture 499,00€ 230,00€ ACHETER	 Montre de marque 450,00€ 149,00€ ACHETER	 Appareil Photo 25 M Pixels 660,00€ 500,00€ ACHETER	 Sac de Luxe 790,00€ 149,00€ ACHETER
 4 Pneu qualité supérieure 390,00€ 115,00€ ACHETER	 Médicaments 4,00€ 4,99€ ACHETER	 Baskets de sport 150,00€ 55,00€ ACHETER	 Smartphone 660,00€ 415,00€ ACHETER
 Casque Audio High Tech 390,00€ 40,00€ ACHETER	 Parfums exotiques 4,00€ 40,00€ ACHETER	 Lunettes de marque 390,00€ 59,00€ ACHETER	 Chaise bébé 4,00€ 1,99€ ACHETER

ATTENTION À LA CONTREFAÇON

Découvrez comment éviter les pièges sur internet: nonalacontrefacon.com

lmp1

Carac
LES BOUTIQUES
DES BOUTIQUES

généraliste
de la santé

JOBDECALUX

En France, 37% des consommateurs ont déjà acheté de la contrefaçon sans le savoir, notamment sur internet.

Difficile, quand on n'a pas l'article sous les yeux, de faire la différence entre un vrai et un faux produit.

Soyez vigilant en vous assurant que le site consulté soit un site officiel et non une arnaque, et que l'on peut retourner l'article aisément en se faisant rembourser.

JOUEZ AVEC UNIFAB

L'Union des Fabricants

Toutes ces paires de lunettes de soleil vendues sur Internet sort des contrefaçons sauf une. Trouvez laquelle en la comparant à l'originale ci-dessus. Observez bien le prix, la qualité et le design.

La bonne réponse est celle à 89€
Le design ressemble vraiment à celui de l'authentique et le prix est très attractif comparé à celui de la vraie paire de lunettes.

union des fabricants
unifab



Le site internet nonalacontrefacon.com et le Musée de la Contrefaçon qui se situe dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, vous apporteront tous les conseils dont vous avez besoin pour ne pas devenir victimes ou pire, complices, des contrefaçteurs.

Chers e-consommateurs

La première victime de la contrefaçon c'est vous !



Les faux produits portent atteinte à votre sécurité, à votre santé, ainsi qu'à l'économie de notre pays.



Le contrefacteur ne respecte aucune norme destinée à protéger l'environnement.



La contrefaçon est un frein puissant pour l'innovation et la création.



Les matériaux utilisés pour la fabrication des contrefaçons sont de piètre qualité.



La contrefaçon fait perdre 35 mille emplois et 6,7 milliards d'euros à la France.



L'achat d'une contrefaçon en ligne occasionne le vol de votre identité et de vos données personnelles.



Les sanctions pour l'achat ou la vente de contrefaçon vont jusqu'à 7 ans de prison et 750 mille euros d'amende.

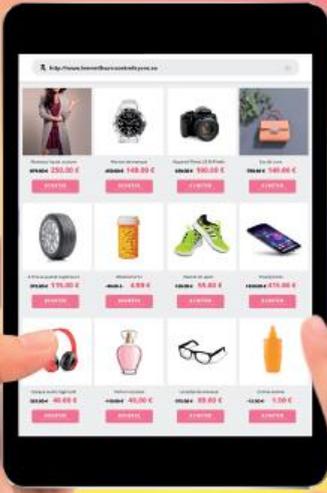


Pour plus d'informations n'hésitez pas à manier le clic sur

nonalacontrefacon.com

unifab.com

LES MEILLEURS PLANS N'EN SONT PAS FORCÉMENT...



Venez visiter
le lieu ludique,
insolite, éducatif et
pédagogique

**LE MUSÉE DE LA
CONTREFAÇON**

PARIS 15^{ème}

ATTENTION À LA CONTREFAÇON
Découvrez comment éviter les pièges sur internet : nonalacontrefacon.com







Bureau de Blainville, RCS 781 668 709 - Conception : P. Agency - © Shutterstock

Carte-postales



**INVITATION POUR 1 PERSONNE
AU MUSÉE DE LA CONTREFAÇON**
16, rue de la Fabandote - 75116 Paris



P. AGENCY

Découvrez comment éviter
les pièges sur internet :
nonalacontrefacon.com

Toutes nos activités et
conseils sur
www.unifab.com




**ATTENTION
À LA CONTREFAÇON**

**union des
fabricants** **unifab**

Contact : Régis Messali – rmessali@unifab.com - +33 6 16 89 00 81